



APPEL A PROJETS 2010-2011

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Œuvres ou services utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) en faveur du développement de la culture

CONTACTS

Adresser tous courriers à

Monsieur le Président de la Région Languedoc-Roussillon

**A l'attention de la Direction des Transports et des Communications
Service Transports et Territoires**

Hôtel de Région

201 avenue de la Pompignane

34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Renseignements

Tél : 04 67 22 81 97 : Sophie De Maria

Tél : 04 67 22 94 47 : Agnès Demé

Fax: 04 67 22 81.98

Courriel : demaria.sophie@cr-languedocroussillon.fr

Courriel : deme.agnes@cr-languedocroussillon.fr

-----Partie réservée aux services de la Région-----

Dossier complet

Dossier incomplet

Pièces complémentaires demandées le

Pièces demandées :

-

Pièces retournées le :

Accusé de réception du dossier adressé le :



CONTEXTE

La culture est un des axes essentiels de développement de la Région Languedoc-Roussillon, augmentant son attractivité, favorisant la cohésion et la solidarité entre territoires et générations et contribuant à l'épanouissement des populations. La culture y est représentée par tous les champs qui la composent: arts plastiques, photographie, arts numériques, cinéma et audiovisuel, livre, théâtre, danse, musique, arts de la rue et du cirque, patrimoines archéologique, muséographique, bâti et mobilier, linguistique. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication accroît encore les dimensions sociales et économiques de la culture, en la portant équitablement sur tout le territoire, et en faisant partager le savoir par tous.

C'est pourquoi, forte de cette analyse, et conformément à sa stratégie énoncée depuis de nombreuses années, la Région souhaite poursuivre et renforcer son soutien au développement des usages et des services dans le domaine culturel en lien avec les technologies de l'information et de la communication en mettant en place un appel à projet « œuvres ou services utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) en faveur du développement de la culture ».

ENJEUX ET OBJECTIFS

TIC et culture sont déjà au cœur de plusieurs programmes politiques portés par la Région Languedoc-Roussillon : numérisation de documents patrimoniaux, création multimédia. Le programme régional d'éducation artistique dans les lycées inclut de plus en plus la dimension numérique. La Région soutient également le réseau des acteurs de la culture numérique, dont la tête de pont est Kawenga territoires numériques. Parallèlement, de nombreux lieux éducatifs et culturels du territoire régional sont reliés par un réseau Internet haut débit (R3LR), qui permet une circulation optimale entre ces points. Enfin, dans un souci de transmission du savoir, de la culture et du patrimoine, la Région s'est dotée d'un portail Culture et Patrimoine (www.laregion-culture.fr), pour que le grand public comme les professionnels aient accès aux informations institutionnelles, aux agendas culturels et à une bibliothèque numérique vouée à s'enrichir des multiples programmes de numérisation existants.

La Région met également en œuvre un ensemble d'actions coordonnées de développement d'infrastructures et de services liés aux technologies de l'information sur le territoire régional qu'il s'agisse :

- de la création d'infrastructures de télécommunication (accès aux boucles optiques métropolitaines comme Pégase ou Réseau de Nîmes, mise en place d'une fibre optique sur la A75 entre Pézénas et Clermont-Ferrand, création d'un réseau régional permettant d'offrir l'accès à 2 mégabits/s minimum à un moins 80% de la population de chaque commune),
- de la réponse spécifique apportée aux besoins du monde de la recherche et de l'éducation (R3LR)
- de l'accès et l'appropriation des outils multimédia (soutien à la création des centres multimédia)

D'autres programmes de soutien à la culture liée aux TIC existent, mis en œuvre par le ministère de la Culture et de la Communication. Notamment deux appels à projets annuels : l'appel à projets de numérisation et l'appel à projet pour des services numériques culturels innovants. Au sein de ce paysage, l'appel à projet « Œuvres ou services utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) en faveur du développement de la culture » de la Région Languedoc-Roussillon vise à encourager les réalisations culturelles qui complètent les stratégies existantes, qu'elles soient régionales ou nationales, selon trois types d'enjeu :



1) Un enjeu de médiation: rapprocher la culture régionale des usagers

Il s'agit d'augmenter la visibilité de la culture, sur place et à distance. (La numérisation des données n'est pas concernée, faisant l'objet d'un autre programme de soutien au sein de la Direction de la Culture et du Patrimoine).

Publics visés : grand public

Quelques exemples de thématiques : (liste non exhaustive) :

- géo-référencement des données culturelles, transmises via la téléphonie mobile ou le GPS au moment d'une visite *in situ* d'un lieu patrimonial ;
- audio-guides, podcasts
- visites virtuelles en 3D
- réalité augmentée
- sites Internet et produits numériques
- bases de données en ligne

2) Un enjeu de création : faire connaître une dimension plus artistique des TIC

Il s'agit de favoriser les projets qui allient les TIC et la création artistique, dans le but de développer un usage culturel des TIC. Les créations artistiques qui seront aidées dans ce cadre devront inclure une diffusion en ligne (voir ci-dessous les critères d'éligibilité).

Publics visés : grand public

Quelques exemples de thématiques (liste non exhaustive) :

- jeux vidéos œuvres d'art
- nouvelles formes d'écriture en ligne (webdocumentaire, création)
- création artistique utilisant les techniques numériques comme outil de création, et dont une partie est diffusée en ligne

3) Un enjeu de développement ou de renforcement des réseaux culturels : associer les acteurs culturels par l'intermédiaire des TIC, à l'intérieur de leur domaine ou de manière transdisciplinaire

Il s'agit de soutenir les projets qui associent les professionnels de la culture, grâce aux TIC, afin de développer leur visibilité ou de favoriser une synergie. Pour être éligibles à cet appel à projet, les porteurs doivent au minimum être deux et s'associer pour répondre en partenariat (voir ci-dessous les critères d'éligibilité).

Publics visés : public professionnel, à destination finale du grand public et des publics plus spécialisés

Quelques exemples thématiques (liste non exhaustive) :

- Plate-forme commune pour les musées : notices d'œuvre, calendriers de manifestations
- Plate-forme de saisie partagée : entre établissements ayant des données numérisées
- Projets de création artistique en lien avec une école de 3D ou de jeux vidéos, ou une école d'ingénieurs,

Le présent appel à projet peut parfois croiser les programmes nationaux ministériels portant sur la numérisation ou sur les services culturels innovants (monuments historiques – création 3D - création contemporaine - en art contemporain ou design - services numériques innovants pour la visite de musées, sites, monuments ; plate-formes collaboratives et réseaux sociaux ; indexation collaborative sur des contenus en ligne ; services ludiques sur contenus culturels ; services numériques pour l'éducation artistique et culturelle ; services culturels géolocalisés / accessibles en mobilité ; plate-forme d'édition innovante pour des contenus thématique ; services de médiation numérique entre spectateurs et spectacles – spectacles enrichis -, etc.). Ce croisement, le cas échéant, permet au(x) porteur(s) de demander un co-financement, Etat et Région.



MODALITES DE L'APPEL A PROJETS «ŒUVRES OU SERVICES UTILISANT LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE»

CANDIDATS ELIGIBLES : Entreprises, artistes, musées, centres d'art et d'interprétation, bibliothèques, archives, acteurs de la culture numérique, organismes de formation, universités...

1. CALENDRIER DE LA CONSULTATION

- Publication de l'appel à projets : 1er mars 2010
- Clôture des candidatures de l'appel à projets : 15 juin 2010
- Sélection des candidatures : jusqu'au 15 septembre 2010
- Restitution intégrale des réalisations: 1^{er} décembre 2011

2. CRITERES D'ELIGIBILITE

- Régional : le projet porte sur le patrimoine ou la culture de la Région ;
- Communicable sur le portail Culture et patrimoine de la Région Languedoc-Roussillon (www.laregion-culture.fr). Conséquemment, l'accès aux réalisations se fait sur Internet, de manière gratuite et universelle.
- Respectueux des droits d'auteur.
- Respectueux des formats standards et des normes internationales et nationales (interopérabilité), ainsi que de la norme du protocole OAI – *Open Archive Initiative* (partage des données) le cas échéant.
- Actualisé : notamment, si le service est un produit de valorisation, il doit s'appuyer sur une base de données actualisée ou un moyen d'actualisation du site. Ces procédures d'actualisation doivent être garanties sur une période d'au moins 5 ans
- Conservé: le porteur de projet doit garantir la conservation des œuvres ou services soutenus dans le cadre de l'appel à projet, sur une période d'au moins 5 ans.
- Fédérateur : en cas de plate-forme, au moins deux acteurs culturels doivent être associés, dont au moins un en région.

3. CRITERES DE CHOIX DES PROJETS

Les critères prioritaires seront les suivants :

- Pertinence du projet à intégrer au moins un des 3 enjeux
- Qualité artistique et expérience professionnelle de l'artiste ou du concepteur.
- Qualité technique au service de la transmission et de la valorisation de la culture.
- Capacité fédératrice entre les différents acteurs culturels, et notamment transdisciplinaires.
- Existence d'un volet de médiation ou de rencontre avec le public en s'appuyant sur des acteurs culturels locaux.
- Caractère régional du projet, durée du temps de création en région, (résidence, appui sur des réseaux régionaux, etc.)
- Géo-référencement des données.
- Orientation vers un public lycéen.
- Orientation vers les publics empêchés.
- Prise en compte de la démarche de développement durable
- Diffusion multi-supports (y compris la télévision).
- Utilisation des logiciels libres.
- Traduction en plusieurs langues, dont l'occitan et le catalan



4. COMITE DE SELECTION

Le comité de sélection qui présidera au choix des projets soutenus sera constitué de la manière suivante :

- La Présidente de la commission Développement économique - Recherche - Emploi - Economie Sociale et solidaire;
- La Présidente de la commission Culture et Patrimoine
- Deux représentants de la Direction Transports et Communications de la Région
- Deux représentants de la Direction Culture et Patrimoine de la Région.
- De deux à quatre experts du monde numérique et/ou de la création numérique désignés par la Région

5. INTERVENTION DE LA REGION

L'enveloppe prévisionnelle globale pour 2010 est de 250 000€.

Les projets pourront être soutenus à hauteur de 30 et 80% de la dépense éligible. Une avance de 50% pourra être accordée à la notification, et un solde de 50% au moment du rendu du projet (sur présentation de justificatifs).

La dépense éligible est constituée du budget global ; en sont exclues les dépenses liées à la communication du projet par les porteurs et celles liées à la valorisation du bénévolat des équipes.

Le coût du projet devra être évalué TTC, le financement accordé étant attribué TTC.

Les projets pourront être co-financés par d'autres partenaires.

Les aides seront attribuées par l'assemblée délibérante du Conseil Régional et feront l'objet d'une convention entre la Région et le porteur de projet.

6. PUBLICITE DE L'APPEL A PROJET

Le présent appel à projet sera accessible en ligne sur le portail de la Région Languedoc-Roussillon (www.laregion.fr) et sur le portail Culture et Patrimoine de la Région (www.laregion-culture.fr). Il sera également relayé par le réseau des cultures numériques.

7. REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

a) Les dossiers complets devront être déposés pour le 15 juin 2010 dernier délai.

b) Tous renseignements, administratifs ou techniques, peuvent être demandés auprès de :

Sophie De Maria, responsable du pôle TIC à la Direction des Transports et Communication, région Languedoc-Roussillon

Tél : 04 67 22 81 97

Courriel : demaria.sophie@cr-languedocroussillon.fr

Fax: 04 67 22 81.98

Agnès Demé, responsable du Livre et de la Lecture publique à la Direction de la Culture et du Patrimoine, région Languedoc-Roussillon

Tél : 04 67 22 94 47

Courriel : deme.agnes@cr-languedocroussillon.fr

Et sur le site www.laregion-culture.fr : <http://www.laregion.fr/2850-appel-a-projets.htm>



Contenu du dossier

Les candidats devront fournir les éléments suivants, dans un document intitulé « APPEL A PROJET « OEUVRES OU SERVICES UTILISANT LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE » - Dossier technique et administratif :

- Description du projet :
 - Titre du projet
 - Descriptif et note d'intention
 - Description des fonctionnalités mises en œuvre
 - Caractéristiques techniques du projet
 - Technologie et plate-forme d'utilisation
 - Matériel utilisé
 - Type de service concerné
 - Type de public concerné et usages concernés
 - Nombre d'utilisateurs concernés
 - Lieux physiques concernés
 - Mode de diffusion (adresse du site et description technique du site)
 - Modalités de conservation de la réalisation
 - Durée estimée du projet
 - Partenaires du projet
- Renseignements sur le porteur du projet : (remplir la fiche administrative jointe en fin du présent document)
- Droits de la propriété intellectuelle : les droits d'auteur attachés à l'œuvre, objet du projet doivent être identifiés, libres ou acquis par le porteur de projet . Le droit de représentation de l'œuvre devra être cédé à la Région pour une durée de 5 ans.
- Calendrier d'exécution du projet.
- Budget prévisionnel du projet : incluant les co-financements possibles.

c) Destinataire et formats du dossier

- Les dossiers seront remis sous forme papier à l'adresse suivante :

Conseil régional Languedoc-Roussillon
Direction des Transports et des Communications
Service Transport et Territoire
A l'attention de Madame Sophie de Maria
201 avenue de la Pompignane
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

- Les dossiers seront également remis sous la forme de 2 DVD.



APPEL A PROJET « OEUVRES OU SERVICES UTILISANT LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE ».

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom de la structure responsable du projet :

.....

Forme juridique :

Activités clés :

.....

Personne à contacter pour le projet :

.....

Fonction :

Adresse :

Ville et code postal :

Téléphone :

Télécopie :

Mél :

.....

Site(s) internet du partenaire :

Numéro SIREN :